

Notre succès se répercutera bien au-delà de l'Amérique du Nord; il montrera aux autres pays qui refusent de tenir compte de nos objectifs au chapitre de l'accès aux marchés et de leur réforme que, en plus de s'engager vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Amérique du Nord s'est dotée d'une stratégie à long terme et d'une orientation précise. Il dénoterait que nous tenons au moins à l'établissement d'un ordre économique international plus ouvert, mieux structuré et davantage plurilatéral. Il servirait aussi à signaler aux pays réticents à accepter une plus grande libéralisation qu'ils risquent d'être les laissés pour compte du régionalisme dynamique.

En fait, le grand mérite de l'ALENA à long terme serait peut-être d'amorcer une dynamique, extérieure et concurrentielle, qui permettrait d'éliminer les barrières, tarifaires et non tarifaires, dans le monde — c'est-à-dire le potentiel que possède l'Accord d'amorcer une nouvelle ronde de libéralisation mondiale du commerce. Car, en dernière analyse, l'avenir à long terme du libre-échange dépend du système d'échanges multilatéraux, en général — et de la nouvelle Organisation mondiale du commerce, en particulier.

Déjà, il existe un lien direct entre nos réalisations trilatérales et l'ordre commercial multilatéral. Par exemple, en matière de commerce et d'environnement, les pourparlers tenus dans le cadre du GATT reflètent notre expérience de la négociation des deux accords additionnels de l'ALENA. Lorsque nous aborderons le programme ambitieux de l'OMC, en particulier les questions commerciales qui se font jour, l'ALENA pourrait encore une fois servir de creuset pour forger un nouveau consensus et élaborer de nouvelles approches, au moment où nous cherchons à étendre les frontières d'un système d'échanges fondé sur des règles.

On ignore la nature précise des engagements internationaux qui seront pris dans ces nouveaux dossiers commerciaux. Chaque nation est aux prises avec les questions qui sous-tendent les rapports entre les normes commerciales et les normes ouvrières, entre la politique commerciale et la politique de concurrence, entre le commerce et l'investissement. Je ne tenterai certes pas d'énoncer ici toutes nos possibilités d'action — le système actuel d'échanges internationaux est de toute manière trop complexe pour répondre aux prescriptions d'une politique unique —, mais nous pouvons souscrire aux principes devant guider nos efforts en vue de façonner un nouvel ordre économique mondial.

Premièrement, le Canada n'appuie pas le recours aux sanctions commerciales dans le but d'imposer des normes de conduite. On comprendra facilement ce principe dans le contexte des négociations entre le Canada et les États-Unis, au cours desquelles nous nous sommes vigoureusement opposés à ce que